

Manifestation d'intérêt pour siéger au comité CCSEHDAA

Date : _____

Établissement scolaire que votre
enfant fréquente :

Nom et prénom de votre enfant :

Votre nom et prénom :

Votre adresse :

Votre numéro de téléphone :

Votre courriel :

**Retourner ce coupon à la direction
de l'école de votre enfant**

COMMISSION SCOLAIRE DE ROUYN-NORANDA

70, rue des Oblats Est, C. P. 908
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C9

Téléphone : 819 762-8161

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi

8 h à 11 h 45 • 13 h à 16 h

Comité consultatif EHDA



Grandir ensemble!



Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)

Pourquoi vous impliquer?

Pour influencer les décisions sur :

- La politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- L'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves;
- L'application du plan d'intervention pour un élève handicapé ou en difficulté, et ce, à la demande des parents de cet élève.

Quels parents peuvent s'impliquer dans le comité

Tous les parents d'un enfant, fréquentant un établissement de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, qui a un plan d'intervention actif dû à un handicap ou une difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Composition du comité

Ce comité est composé en majorité de parents, de représentantes ou de représentants de la Commission scolaire et de représentantes et de représentants d'organismes externes qui dispensent des services à des élèves handicapés :

- 1 parent par établissement institutionnel au primaire;
- 2 parents par établissement institutionnel au secondaire;
- 1 enseignant du préscolaire;
- 1 enseignant du primaire;
- 1 enseignant du secondaire;
- 1 professionnel de la Commission scolaire;
- 1 personnel de soutien;
- 1 direction d'école;
- Le directeur général ou son représentant.

Comment faire pour devenir membre du comité

Il y a deux façons de manifester votre intérêt pour siéger au comité :

- En début d'année, un appel de candidature est lancé lors de l'assemblée générale dans chacune des écoles de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda où vous pouvez manifester votre intérêt;
- Avec le coupon-réponse inclus dans ce feuillet que vous devez transmettre à la direction de l'école que votre enfant fréquente.

C'est la responsabilité du comité de parents de désigner les membres du CCSEHDAA.

La durée d'un mandat et le nombre de rencontres

Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage se rencontre environ quatre fois par année au centre administratif à 19 h. Le mandat est pour une année.

Les rencontres sont d'une durée maximale de deux heures.



Vivre ensemble